

PRIME SYNDICALE OUVRIERS



FGTB CHIMIE

Si vous êtes syndiqué et que vous avez travaillé en 2018, votre syndicat vous octroie une prime supplémentaire de 35€.

De quoi s'agit-il ?

- Grâce aux syndicats, les ouvriers de la chimie ont droit au maximum de la prime syndicale.
- Le montant maximal de la prime syndicale est de 145 €.
- Elle se compose de 2 parties :
110 € + 35 €

- **110 €** - Cette partie est variable : elle dépend du nombre de mois que vous avez presté en 2018. Le versement de cette partie a déjà été réalisé à partir de mai 2019.

- **35 €** - Cette partie est fixe : si vous avez travaillé en 2018, vous y avez droit. Nous versons automatiquement ce montant, à partir du 1er octobre, à nos affiliés ayant perçu la partie variable.

Plus d'infos ?

Contactez votre délégué ou rendez-vous sur notre site www.fgtbchimie.be



FGTB
Chimie

Ensemble, on est plus forts